

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira à la
LA MAIRIE
DE LAGARDE-MARC-LA-TOUR :**

**Le JEUDI 14 avril 2022
à 19 HEURES 30**

En session ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

- ✓ Vote des taxes
- ✓ Vote du budget principal
- ✓ Modalités création du budget lotissement
- ✓ Vote du budget lotissement
- ✓ Règlement d'utilisation des locaux communaux
- ✓ Presbytère : appel à candidature pour un architecte
- ✓ Accroissement temporaire d'activité
- ✓ Convention de participation financière pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours d'Argentat-sur-Dordogne et ses annexes
- ✓ Questions diverses